

Communiqué de presse

Nicox : Lancement de ZERViate™ aux Etats-Unis par son partenaire Eyevance Pharmaceuticals

- **ZERViate nouvelle source de revenu récurrente avec ce deuxième produit de Nicox licencié et commercialisé aux Etats-Unis**
- **ZERViate commercialisé par Eyevance, une société émergente spécialisée en ophtalmologie axée sur les traitements de la surface oculaire et du segment antérieur de l'oeil**

31 mars 2020 – diffusion à 7h30
Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Paris : FR0013018124, COX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui le lancement de ZERViate™ aux Etats-Unis par son partenaire américain Eyevance Pharmaceuticals. Les collyres ont été expédiés aux grossistes nationaux la semaine dernière et sont désormais disponibles en pharmacie pour être délivrés aux patients sur ordonnance. ZERViate vient compléter le portefeuille ophtalmique commercial d'Eyevance comprenant FLAREX®, TOBRADEX® ST et FRESHKOTE® Preservative Free (*sans conservateur*), commercialisé par sa propre force de vente. L'équipe commerciale d'Eyevance couvre actuellement 40 territoires clé aux Etats-Unis. ZERViate est le premier nouveau traitement délivré uniquement sur prescription pour traiter la conjonctivite allergique mis sur le marché depuis plus de 10 ans.

“Le lancement de ZERViate aux Etats-Unis constitue une autre étape majeure dans la maximisation de la valeur de ZERViate au niveau mondial. L'équipe d'Eyevance a démontré une grande capacité opérationnelle et un marketing efficace dans la construction de son portefeuille commercial et nous estimons qu'ils sont bien positionnés pour réussir le lancement sur le marché américain de ZERViate, la première et seule formulation ophtalmique topique de la cétirizine” a déclaré **Gavin Spencer, Chief Business Officer de Nicox.**

Le communiqué de presse d'Eyevance annonçant le lancement de ZERViate est disponible en cliquant [ici](#). Eyevance y précise son plan pour commercialiser ZERViate dans la situation actuelle, en tenant compte des restrictions dues au coronavirus.

Nicox et Eyevance ont conclu un accord de concession de licence exclusif pour ZERViate aux Etats-Unis en septembre 2017. Toutes les responsabilités de fabrication, réglementaires et les activités commerciales aux Etats-Unis incombent à Eyevance. Nicox est éligible à recevoir d'Eyevance jusqu'à 37,5 millions de dollars de paiements d'étapes liés à la réalisation d'objectifs de vente prédéfinis, dont 30 millions de dollars subordonnés à des ventes annuelles de 100 millions de dollars et au-delà. Nicox recevra également des redevances échelonnées¹ de 8% à 15% sur les futures ventes annuelles de ZERViate aux Etats-Unis.

ZERViate est également licencié à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et de la majorité des pays de l'Asie du Sud-Est ainsi qu'à Samil Pharmaceutical pour la Corée de Sud. Nicox détient actuellement les droits de ZERViate pour tous les autres territoires en dehors des Etats-Unis et de ceux mentionnés ci-dessus.

A propos de ZERViate

ZERViate™ (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% est la première formulation oculaire topique de l'antihistaminique cétirizine pour le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques. Il est estimé que plus de 75 millions de personnes souffrent de conjonctivite allergique aux États-Unis et que l'incidence de la conjonctivite allergique serait entre 15% et 40%. Selon IQVIA Health Analytics, le marché

annuel aux Etats-Unis des prescriptions pour les traitements de la conjonctivite allergique représente un total d'environ 400 millions de dollars en 2018. Les spécialités sur prescription représentent environ 70% des parts du marché en valeur. ZERVIATE est une nouvelle formulation de la cétirizine, le principe actif du ZYRTEC®, développé et approuvé pour la première fois pour une application topique oculaire. La cétirizine est un antihistaminique de deuxième génération (antagoniste du récepteur H1) qui se lie de manière compétitive aux sites récepteurs d'histamine. La cétirizine, dans des formulations orales approuvées, a une efficacité et un profil de sécurité systémiques bien identifiés, avec une exposition représentant 20 années d'utilisation par voie orale à l'échelle mondiale.

Note

1. Nicox est engagée à payer à Eyevance certains coûts de fabrication qui seront déduits de ces paiements de redevance, réduisant la redevance initiale à 5% net jusqu'à ce que le paiement de ces coûts soit effectué.

A propos de Nicox

Nicox S.A. est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de la Société est le NCX 470, un nouvel analogue de bimatoprost donneur d'oxyde nitrique de seconde génération, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome. Nicox développe également le NCX 4251, une formulation brevetée de la fluticasone, pour les épisodes aigus de blépharite. Nicox génère des revenus provenant de VYZULTA® dans le glaucome, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb et de ZERVIATE™ dans la conjonctivite allergique. ZERVIATE est licencié dans plusieurs territoires, notamment à Eyevance Pharmaceuticals, LLC, pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et de la grande majorité de l'Asie du Sud-Est.

Nicox, dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps ; Mnémo : COX) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio et Next 150.

Pour plus d'informations sur Nicox, ses produits ou son portefeuille : www.nicox.com.

A propos de Eyevance Pharmaceuticals LLC

Eyevance Pharmaceuticals est une société basée à Fort Worth (États-Unis) visant à développer et commercialiser des produits ophtalmiques novateurs ayant un impact pour une vision optimale et une meilleure qualité de vie pour les patients. Eyevance cherche à établir un portefeuille de produits qui répond à des besoins importants non satisfaits, dont des pathologies rares et orphelines, tout en ciblant des produits ayant un historique de sécurité et d'efficacité prouvé. Pour plus d'information sur Eyevance : <http://eyevance.com>.

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co	Victor Floc'h	Paris, France
Cantor Fitzgerald	Louise Chen	New York, Etats-Unis
H.C. Wainwright & Co	Yi Chen	New York, Etats-Unis.
Oppenheimer & Co	Hartaj Singh	New York, Etats-Unis



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.

Contacts

Nicox

Gavin Spencer
Executive Vice President, Chief Business Officer
& Head of Corporate Development
T +33 (0)4 97 24 53 00
<mailto:communications@nicox.com>

Relations Investisseurs et Media
Etats-Unis & Europe
LifeSci Advisors, LLC
Hans Herklots
T +41 79 598 71 49
hherklots@lifesciadvisors.com

Relations Media
France
LifeSci Advisors, LLC
Sophie Baumont
M +33 (0)6 27 74 74 49
sophie@lifesciadvisors.com

Enoncés prospectifs

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox S.A. sont exposés au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel, rapport annuel et rapport de gestion 2019 qui a été déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2020 et qui est disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com).

Nicox S.A.

Drakkar 2
Bât D, 2405 route des Dolines
CS 10313, Sophia Antipolis
06560 Valbonne, France
T +33 (0)4 97 24 53 00
F +33 (0)4 97 24 53 99